

# Finances personnelles: solutions



 option  
consommateurs

Un argument de poids

# Qui sommes-nous ?



⌘ Option consommateurs est une association sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts des consommateurs ainsi que de veiller à ce qu'ils soient respectés.

⌘ 514-598-7288

# Nos services

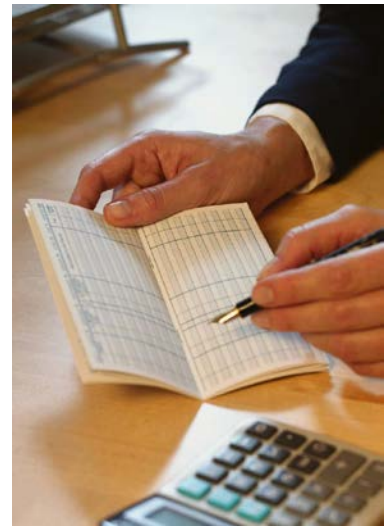
## Nous vous aidons...

- ⌘ à faire votre budget et à le suivre.
- ⌘ programme de petits prêts
- ⌘ à connaître vos droits et à les faire respecter.
- ⌘ négociation d'entente avec H.Q.



# Survol du surendettement

- ⌘ 72 millions de cartes de crédit Visa et Mastercard en circulation au Canada en 2015.
- ⌘ 35 millions de canadiens en 2015.
- ⌘ La dette des ménages canadiens en proportion du revenu personnel disponible a atteint un sommet de 164,3 %.



# Survol du surendettement



- ⌘ Six facteurs principaux sont à l'origine de l'**insolvabilité**:
  - ☒ emploi/revenu,
  - ☒ gestion budgétaire,
  - ☒ santé,
  - ☒ divorce,
  - ☒ échec d'entreprise
  - ☒ surutilisation du crédit.

# Signes avant-coureurs



Avez-vous du mal à payer vos factures dans les délais?

⌘ Avez-vous recours au crédit pour répondre à vos besoins fondamentaux?

⌘ Payez-vous seulement le montant minimum sur vos cartes de crédit?

⌘ Recevez-vous des appels de vos créanciers ou d'une agence de recouvrement?

# Conséquences du non-paiement d'une dette

- ⌘ Impact sur le dossier de crédit
- ⌘ Appels des agences de recouvrement
- ⌘ Saisies



# Que contient votre dossier de crédit?

⌘ Deux grands joueurs: **Équifax** et **TransUnion**.

⌘ **Que comprend-t-il?**

- Vos renseignements personnels (nom, adresse, ancienne adresse, numéro d'assurance sociale, date de naissance)
- Nom des personnes ou entreprises qui ont demandé votre dossier de crédit
- Le nom de votre employeur
- Vos renseignements bancaires (ex : chèque sans provision)
- Faillite, casier judiciaire, s'il y a lieu
- **Antécédents en matière de crédit (prêts, cartes de crédit, cellulaire)**



# Qu'est-ce que la cote de crédit?

- ⌘ Le paiement d'une vieille dette n'efface pas la cote.
- ⌘ Il y a une cote pour chaque paiement sur chacune de vos dettes
  - ☑ Lettre (ex. R ou I): déterminée par le type de dette;
  - ☑ Chiffre: de 1 à 9: déterminé selon la date du paiement. Par exemple: cartes de crédit
    - ☑ R1 – payé à temps
    - ☑ R2 – payé avec 31 à 59 jours de retard
    - ☑ R9 – agence de recouvrement, faillite

# Qui a le droit de consulter mon dossier de crédit ?

## ⌘ Qui consulte le dossier de crédit ?

Personne ne peut consulter votre dossier de crédit sans autorisation de votre part.

Habituellement :

- ☑ Institutions financières
- ☑ Compagnie d'assurance
- ☑ Entreprise de télécommunication
- ☑ Locateur

## ⌘ Qui rapporte de l'information sur le dossier de crédit?

- ☑ Institutions financières
- ☑ Entreprise de télécommunication

# Combien de temps les renseignements sont-ils conservés dans votre dossier de crédit ?

	TransUnion	Equifax
Opération de crédit	6 ans	
Jugements	7 ans	
Recouvrements	6 ans	
Prêts garantis	5 ans	6 ans
Faillites	7 ans (1ere faillite) 14 ans (2e faillite)	6 ans (1ere faillite) 14 ans (2e faillite)
Proposition de consommateur	3 ans suivant la période de remboursement	

# Qu'est ce qu'un pointage de crédit ?

- ⌘ Formule mathématique fondée sur l'information comprise dans votre dossier de crédit (300 à 900).
- ⌘ Il est établi en fonction des facteurs suivants :
  - Vos habitudes de paiement.
  - Comptes en recouvrement ou faillite.
  - Le solde de vos dettes ( près de la limite ou non)
    - Idéal – moins de 35% de votre crédit disponible.
  - L'historique de vos comptes (depuis combien de temps votre compte est ouvert?).
  - Demandes de crédit répétitive.
  - Le type de crédit que vous utilisez.

# Comment avoir un bon dossier et pointage de crédit ?



- ⌘ Payez vos factures à temps en entier ou à tout le moins, faire le paiement minimum requis.
- ⌘ Maintenez le solde de vos prêts à un seuil inférieur à la limite établie.
- ⌘ Songez à garder ouvert un compte plus ancien.
- ⌘ Évitez de multiplier les demandes de crédit.
- ⌘ Demandez un crédit seulement lorsque nécessaire.
- ⌘ N'empruntez pas au-delà de vos capacités de rembourser.
- ⌘ Remboursez vos dettes le plus rapidement possible.

# Comment faire corriger les erreurs dans mon dossier de crédit ?



- ⌘ Faire une demande par écrit au bureau de crédit.
- ⌘ Communiquez avec le prêteur.
- ⌘ Faire une plainte au Commissariat à la vie privée du Canada ou à la Commission d'accès à l'information du Québec.
- ⌘ Ajoutez une déclaration du consommateur
  - Cela vous permet de fournir des précisions au sujet d'un élément d'information figurant dans votre dossier de crédit.

# Dossier de crédit



⌘ Équifax

<http://www.equifax.com>

514-493-2314

⌘ TransUnion du Canada

<http://www.transunion.ca>

1-877-713-3393

⌘ Vous pouvez consulter gratuitement votre dossier de crédit (poste)

⌘ Vous pouvez consulter votre dossier de crédit sur Internet moyennant des frais.

# Agences de recouvrement

- ⌘ La loi lui interdit de vous menacer ou de vous harceler.
- ⌘ Un agent de recouvrement ne peut pas communiquer avec vos proches ou votre employeur sauf, dans deux exceptions:
  - ☑ Une seule fois pour obtenir votre nouvelle adresse ou numéro de téléphone.
  - ☑ Cette personne s'est portée garante de la dette.



# Agences de recouvrement



- ⌘ Votre agence vous menace ou vous harcèle:
  
- ⌘ Vous pouvez exiger qu'on communique avec vous que par écrit.
  - ☑ Comment? avis écrit (courrier recommandé)
  - ☑ Cet avis est valable pendant trois mois.
  - ☑ Cet avis est renouvelable.

# Agences de recouvrement



- ⌘ Une agence vous offre une entente de paiement.
- ⌘ Demandez qu'elle vous confirme le tout par écrit!
- ⌘ Une agence doit, sans frais, rendre compte par écrit de l'état de la dette dans les 10 jours de la réception de votre demande par écrit (montant initial, la date et le montant de chaque versement, le solde etc.).

# Agences de recouvrement



- ⌘ L'agence de recouvrement ne peut pas vous demander de payer une somme supérieure à celle que vous devez (frais de recouvrement...).
- ⌘ Vous pouvez formuler une plainte contre votre agence de recouvrement auprès de l'Office de la protection du consommateur
  - ☎ 514 253-6556
  - 🌐 [www.opc.gouv.qc.ca](http://www.opc.gouv.qc.ca)

# Poursuite d'un créancier /saisies

- ⌘ Seul votre créancier peut effectuer une saisie.
- ⌘ Attention à la compensation!!
- ⌘ Votre créancier doit avoir obtenu un jugement ou une autorisation d'un juge pour procéder à une saisie.
- ⌘ Biens qui sont exemptés d'une saisie notamment:
  - ☑ Meubles essentiels jusqu'à 6000\$.
  - ☑ Instruments de travail nécessaires à votre activité professionnelle (automobile...)

# Poursuite d'un créancier /saisies

⌘ Biens qui peuvent faire l'objet d'une saisie:

☒ Voiture, meubles non essentiels.

☒ L'argent que vous avez déposé à la banque / votre salaire.

☒ Attention! L'aide sociale, les rentes du Québec, la pension de vieillesse, les prestations de la CSST et de l'assurance-emploi et les prestations pour enfants ne sont pas saisissables.

☒ Votre résidence principale si le tribunal vous condamne à payer une dette de 10 000\$ et plus.

# Carte de crédit



❖ Retard de paiement:

- ☒ Retrait de l'avantage du taux réduit
- ☒ Certaines institutions financières augmentent le taux d'intérêt (19.99% à 25%).
- ☒ Avis de déchéance du bénéfice du terme. On vous réclame la totalité du solde dû.

# Comptes courants



## ⌘ Retard dans le paiement des comptes courants:

- ☑ Aviser rapidement votre fournisseur de service (explication de la situation...)
- ☑ Vous êtes incapable de faire votre paiement mensuel en entier. Vous pouvez donner moins que ce qui est exigé.
- ☑ Votre fournisseur peut interrompre le service.
- ☑ Hydro-Québec ne peut pas interrompre le service si vous êtes chauffé à l'électricité entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 31 mars.

# Arrérages de loyers ou retard hypothécaire

## ⌘ Arrérages de loyers:

- ⌘ Aviser immédiatement votre propriétaire.
- ⌘ Négocier une entente de paiement.
- ⌘ Éviction possible: si retard de plus de trois semaines.

## ⌘ Retard hypothécaire:

- ⌘ Aviser immédiatement votre créancier.
- ⌘ Négocier une entente de paiement.
- ⌘ Possibilité que le créancier reprenne votre maison.



# Solutions au surendettement



## ⌘ Réaménagement budgétaire

- ⌘ Établissez votre budget (revenus/dépenses).
- ⌘ Diminuer les dépenses.
- ⌘ Si possible, augmenter les revenus.
- ⌘ Priorisez vos créanciers en fonction des conséquences (interruption de service, taux d'intérêt...)

# Cellulaire



○ Annuler un contrat à durée indéterminée

- Contrat avec balance

○ Annuler un contrat à durée déterminée

- Vous avez reçu un cadeau ou un rabais.
- Vous n'avez pas reçu de cadeau ou de rabais

# Cellulaire



- ⌘ Droit de résilier un contrat (cellulaire) sans frais après 2 ans.
- ⌘ Vous avez reçu un cadeau.
- ⌘ Indemnité maximale de résiliation = [Rabais sur le prix du bien] - [Rabais sur le prix du bien X Nb de mois écoulés / Durée du contrat]
- ⌘ Vous n'avez pas reçu de cadeau.
- ⌘ La plus petite somme entre 50\$ ou 10% du prix des services non rendus.

# Cellulaire



⌘ Exemple de calcul (pas de cadeau)

Contrat de 24 mois

30\$ / mois

Reste 10 mois

$$10 * 30\$ = 300$$

$$10\% \text{ de } 300 = 30\$ \text{ pénalité} < 50\$$$

La pénalité ne pourra jamais être plus élevée que 50\$

# Cellulaire



- ⌘ Débranchement: une entreprise n'est pas obligé de vous accorder une entente de paiement.
- ⌘ Services sans fil: le fournisseur de services peut procéder au débranchement si le montant à payer dépasse 50 \$ ou le compte est en souffrance depuis plus de deux mois
- ⌘ le fournisseur de services doit donner un avis au moins 14 jours civils avant le débranchement.

# Solutions au surendettement

## ⌘ Vente de biens (voiture, maison..)

### ⌘ Éléments à vérifier:

- ☑ Est-ce que vous pouvez vendre le bien? Attention, il pourrait s'agir d'une vente à tempérament!
- ☑ Si vous voulez vendre votre maison, vérifier le coût de la pénalité hypothécaire.
- ☑ Vous souhaitez retirer vos REER, des pénalités seront exigées.

# Solutions au surendettement



## ⌘ Négociations avec les créanciers

- ⌘ Continuer à faire vos paiements même si le montant est inférieur au montant réclamé.
- ⌘ Expliquer la situation à votre créancier.
- ⌘ Prenez en note le nom de la personne avec qui vous avez parlé.
- ⌘ Vous devez évaluer votre capacité de remboursement avant d'accepter une entente de paiement.
- ⌘ N'oubliez pas que votre créancier n'est pas obligé de vous accorder une entente de paiement.

# Solutions au surendettement



## ⌘ Consolidation de dettes

- ⌘ C'est un prêt qui vous permet de regrouper vos dettes en un seul prêt.
- ⌘ Taux d'intérêt moins élevé.
- ⌘ Nécessite une bonne cote de crédit.
- ⌘ Revenu de travail suffisant.
- ⌘ Bonne idée si votre budget le permet!!



# Solutions au surendettement

## ⌘ Consolidation de dettes

- ⌘ L'institution financière pourra vous demander de « couper » vos cartes de crédit.
- ⌘ On peut vous proposer l'endossement (caution) d'un parent, ami.
- ⌘ Si le taux vous semble élevé, n'hésiter pas à comparer avec d'autres institutions financières.

# Solutions au surendettement

## ⌘ Dépôt volontaire

- ⌘ Paiement volontaire de vos dettes en remettant à la cour une partie de vos revenus.
- ⌘ Vous devez payer vos dettes en totalité.
- ⌘ Avantages:
  - ☑ 5% d'intérêt sur vos dettes
  - ☑ Vous êtes protégé contre une saisie de salaire.

# Solutions au surendettement

## ⌘ Dépôt volontaire

### ⌘ Inconvénients

- ⊞ Ne protège pas contre la saisie de votre véhicule, votre résidence et vos meubles non essentiels.
- ⊞ Le montant qui doit être déposé est calculé à partir de votre salaire brut. On déduit certaines exemptions. La partie saisissable représente 30% de ce qui reste.
- ⊞ L'impact dans le dossier de crédit est similaire à celui de la faillite.

# Solutions au surendettement



- ⌘ Qui peut faire faillite?
- ⌘ Vous êtes insolvable si vous avez une dette d'au moins 1000\$ et êtes incapable d'acquitter vos factures à la date d'échéance.
- ⌘ Le syndic est un officier de justice qui aide le débiteur durant le processus de faillite. Les biens du failli sont dévolus au syndic qui représente aussi les intérêts des créanciers. Celui-ci agit de façon impartial et s'assure que toute les parties sont traitées de façon équitable.

# Solutions au surendettement

## ⌘ Faillite

### ⌘ Comment?

- ☑ Vous devez rencontrer un syndic de faillite. Celui-ci va administrer la faillite.
- ☑ Inscrivez vos questions par écrit avant la rencontre.
- ☑ Dresser la liste de vos dettes (créanciers, montants,...)
- ☑ La première rencontre est généralement gratuite.

# Solutions au surendettement



## ⌘ Faillite

- ⌘ **Avantage:** libération des dettes (arrêt immédiat des paiements)
- ⌘ Le simple fait de déclarer faillite ne vous dégage pas de vos dettes. Vous devez être libéré par la faillite.
- ⌘ Attention! Est-ce que des proches sont cosignataires, débiteurs solidaires...?
- ⌘ Vous allez devoir remettre vos cartes de crédit au syndic.

# Solutions au surendettement



## ⌘ **Dettes non admissibles:**

- ☑ Prêt étudiant (si moins de sept ans après la fin des études)
- ☑ Déclaration frauduleuse
- ☑ Contraventions
- ☑ Pension alimentaire

# Solutions au surendettement

## ⌘ Faillite

### ⌘ Inconvénients:

☒ Impact dans le dossier de crédit - **1ère faillite**

☒ 6 ans à partir de la date de libération -Équifax

☒ 7 ans à partir de la date de libération-Trans Union

**Deuxième faillite -14 ans.**



# Solutions au surendettement

## ⌘ Faillite

### ⌘ Inconvénients:

#### ☒ Saisies:

☒ Maison

☒ Voiture

☒ Meubles non essentiels

☒ Valeur de rachat – police d'assurance vie

☒ REER – cotisé au cours des 12 derniers mois

☒ Argent comptant

# Solutions au surendettement



- ⌘ Vous devrez participer à deux séances de consultation obligatoire pendant la durée de la faillite.
- ⌘ Les remboursements d'impôt auquel vous avez droit avant la faillite feront partie de l'actif de la faillite.
- ⌘ Par contre, si vous avez des impôts dus avant la faillite ceux-ci seront intégrés dans la faillite.
- ⌘ Généralement, les syndicats vont retenir les retours de TPS. Vérifiez auprès de votre syndic si celui-ci retient les retours d'impôts provinciaux et le crédit de solidarité.

# Solutions au surendettement



## ⌘ Revenu excédentaire?

- ☑ C'est le revenu total du failli qui excède ce qui est nécessaire au maintien d'un niveau de vie raisonnable.
- ☑ Le syndic va déterminer si vous aurez un revenu excédentaire à déboursier.
- ☑ Vos revenus, votre situation personnelle et vos charges familiales seront évalués.

# Solutions au surendettement

## ⌘ Faillite

### ⌘ Durée?

#### ⊗ **Sans revenu excédentaire** (1ère faillite)

- Durée de 9 mois
- Versements mensuels au syndic ( environ 160\$/mois)
- Libération automatique

# Solutions au surendettement

## ⌘ Faillite

### ⌘ Durée?

#### ☒ **Avec revenus excédentaires** (1ère faillite)

- Durée de 21 mois
- Versement mensuels au syndic: 50% du montant du revenu excédentaire
- Libération automatique

# Solutions au surendettement



## ⌘ Faillite

### ⌘ Durée?

### ⌘ **2e faillite**

- Sans revenu excédentaire – 24 mois
- Avec revenu excédentaire -36 mois

# Solutions au surendettement

## ⌘ Faillite

- ⌘ Exemple de faillite avec revenu excédentaire:
- ⌘ Revenu mensuel de l'unité familiale- **2800\$**
- ⌘ Moins la norme du surintendant ( 2 pers.) -**2465\$**
- ⌘ Revenu excédentaire mensuel total- **335\$**
- ⌘ Après l'ajustement selon la situation familiale-**215.41\$**
- ⌘ Paiement requis  $215.41\$ \times 50\%$ ) = **107.71\$**
- ⌘ **Personne seule- norme du surintendant = 1980\$**

# Solutions au surendettement



## ⌘ Proposition de consommateur

- ⌘ On doit rencontrer un syndic de faillite.
- ⌘ On fait une proposition à nos créanciers.(50%-75%...)
- ⌘ Période de remboursement - maximum de 60 mois.
- ⌘ Le total des dettes doit être inférieur à 250 000\$, excluant l'hypothèque.



# Solutions au surendettement



## ⌘ Proposition de consommateur

### ⌘ Avantages:

- ☑ Permet de conserver les actifs.
- ☑ Aucun frais d'intérêt.

### ⌘ Inconvénients:

- ☑ Impact dans le dossier de crédit.
- ☑ Coût

# Numéros utiles



⌘ OPC

☎ 514 253-6556

⌘ Centre de justice de  
proximité

☎ 514 227-3782

⌘ Centre de référence du  
Grand Mtl

☎ 514 527-1375

Acfc

1-866-461-ACFC (2232)

**Contribuez à équilibrer le rapport de force entre les consommateurs et les entreprises de biens et services en vous joignant à nous !**

**Devenez membre**

**[www.option-consommateurs.org](http://www.option-consommateurs.org)**



 **option  
consommateurs**

Un argument de poids